Arrêté n° 1205 CM du 19 juillet 2023 portant désignation d'un représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Coder Marama Nui

(NOR : ENR23000158AC)
Paru in extenso au journal officiel n°59 N du 25/07/2023 à la page 16206 dans la partie ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 18/03/2025

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixtes locales ;
Vu le code du commerce ;
Vu les statuts de la société anonyme Coder Marama Nui ;
Vu la lettre n° 4328 PR du 20 juin 2023 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 20 juin 2023 ;
Vu l'avis n° 88-2023 CCBF/APF du 27 juin 2023 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 27 juin 2023 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 juillet 2023,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 336 CM du 14 mars 2025*

Est désigné comme représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Coder Marama Nui pour siéger dans les assemblées générales :

- M. Warren DEXTER.

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 336 CM du 14 mars 2025*

Est désigné comme représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Coder Marama Nui pour siéger au conseil d'administration :

- M. Warren DEXTER.

Art. 3

L'arrêté n° 984 CM du 10 juin 2021 portant désignation d'un représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Coder Marama Nui, est abrogé.

Art. 4

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 juillet 2023.
Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
Tevaiti-Ariipaea POMARE

Voir toutes les modifications dans le temps :

- Arrêté n° 1205 CM du 19 juillet 2023, JOPF n° 59 N du 25/07/2023 à la page 16206
- Arrêté n° 336 CM du 14 mars 2025, JOPF n° 62 N du 18/03/2025 à la page 2